



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 2 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Éric Pilote, attachés politiques, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Steven Boivin, Linda Brouillette, Daniel Champagne, Edmond Leclerc et François Léveillé.

CE-2022-64

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET COMMUNAUTO AFIN DE PERMETTRE DEUX VÉHICULES DANS LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA FRANK-ROBINSON**

**CONSIDÉRANT QUE** l'édifice Place des Pionniers est en cours de démolition;

**CONSIDÉRANT QU'**on y retrouvait une station d'autopartage Communauto;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de maximiser les bénéfices environnementaux de l'autopartage et atteindre son potentiel, il s'avère crucial de favoriser le déploiement d'un réseau de points de services de proximité, accessibles, conviviaux et en proportion à la croissance de la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aréna Frank-Robinson a été retenu en guise de remplacement pour la station de l'édifice Place des Pionniers, situé à seulement deux minutes de marche de l'ancienne localisation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'utilisation du stationnement de la ville de Gatineau situé à l'aréna Frank-Robinson comme point de service pour les véhicules en autopartage en remplacement de la station de la Place des Pionniers;
- approuve le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Communauto;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Adoptée

CE-2022-65

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-498 du 8 juillet 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier des phases 1 et 2 du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph pour un montant total approximatif de 445 541,92 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 176345 et 179996 ont déjà été approuvées pour un montant de 12 417,30 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 34 253,35 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 46 670,65 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 176345 et 179996 pour un montant de 12 417,30 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 34 253,35 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection de services municipaux de la rue Joseph.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 492 212,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30878-005-88693	31 277,87 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 20-3034 - Honoraires professionnels - Rue Joseph - Avenue Buckingham et rue Bélanger
04-13493	1 489,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 485,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-66

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE TRANSACTION-QUITTANCE - K.F. CONSTRUCTION INC. - REMPLACEMENT DE CONDUITES PLUVIALES SOUS LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-453 du 8 juillet 2020, a adjugé un contrat à K.F. Construction inc. pour le remplacement de conduites pluviales sous le boulevard La Vérendrye Ouest suite à l'appel d'offres 2020 SP 150;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du contrat, Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle a émis un cautionnement pour gages, matériaux et services;

**CONSIDÉRANT QUE** la réception provisoire des travaux a été faite le 4 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** K.F. Construction inc. n'a pas remis à la Ville l'ensemble des documents de fin de projet prévus à la section 13 des clauses administratives du devis normalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des retenues contractuelles et retenue spéciale détenues par la Ville pour le projet s'élève à 155 297,79 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent trouver une solution à l'amiable permettant le paiement des retenues à K.F. Construction inc. malgré l'absence des documents précités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve la transaction-quittance entre la Ville, K.F. Construction inc. et Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle jointe à la présente;
- autorise le directeur par intérim du Service des infrastructures ou son remplaçant à signer la transaction-quittance entre la Ville, K.F. Construction inc. et Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2022-67

**REJET DES SOUMISSIONS - 2021 SP 114 - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE, D'ÉLÉVATION ET AUTRES - SAISONS 2022-2023 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 22 septembre 2021, un appel d'offres public pour la location d'équipements de levage, d'élévation et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que les prix reçus accusent un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 114 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-68

**REJET DE SOUMISSION - 2022 SP 008 - FOURNITURE DE SEMENCES ET FERTILISANTS POUR GAZON DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 25 novembre 2021, un appel d'offres public pour la fourniture de semences et fertilisants pour gazon de terrains sportifs pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix reçus n'étant pas avantageux pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 008 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-69

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-20 - 142 096,89 \$ - PÉRIODE DU 30 MAI AU 5 JUIN 2021, B-21 - 225 092,90 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 JUIN 2021, B-22 - 82 122,68 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 JUIN 2021, B-23 - 205 313,24 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 JUIN 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-20 au montant de 142 096,89 \$ pour la période du 30 mai au 5 juin 2021, B-21 au montant de 225 092,90 \$ pour la période du 6 au 12 juin 2021, B-22 au montant de 82 122,68 \$ pour la période du 13 au 19 juin 2021 et B-23 au montant de 205 313,24 \$ pour la période du 20 au 26 juin 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt du rapport des réductions accordées aux organismes pour le coût de location de salles de juillet à décembre 2021

CE-2022-70

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 747,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 DÉCEMBRE 2021 AU 5 JANVIER 2022****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 d'un montant de 7 747,01 \$ pour la période du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-71

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 51 ET 1 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 50 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 51****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 51 et 1, la liste des réquisitions numéro 50 ainsi que la liste des embauches numéro 51 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	14 082,36 \$	27 décembre 2021 au 7 janvier 2022
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	616 815,20 \$	27 décembre 2021 au 7 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	11 045,64 \$	27 décembre au 7 janvier 2022
Liste des embauches numéro 51	Embauche du personnel temporaire	1 786 071,16 \$	19 décembre au 1 <sup>er</sup> janvier 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	37 087,97 \$	3 au 7 janvier 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-72

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 50 ET 1 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 2 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 51 ET 1 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 1**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 50 et 1, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 2, les listes des réquisitions numéros 51 et 1 ainsi que la liste des embauches numéro 1 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	26 456,50 \$	10 au 14 janvier 2022
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	646 681,80 \$	10 au 14 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	1 751,16 \$	10 au 14 janvier 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	2 600,00 \$	10 au 14 janvier 2022
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	29 959,12 \$	10 au 14 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	850,73 \$	10 au 14 janvier 2022
Liste des embauches numéro 1	Embauche du personnel temporaire	81 810,00 \$	2 au 8 janvier 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-73

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 51 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 3 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 52 ET 2 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 2**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 51, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 3, les listes des réquisitions numéros 52 et 2 ainsi que la liste des embauches numéro 2 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	148 445,24 \$	17 au 21 janvier 2022
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	717 453,23 \$	17 au 21 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	1 373,24 \$	17 au 21 janvier 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	141 311,14 \$	17 au 21 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	1 962,62 \$	17 au 21 janvier 2022
Liste des embauches numéro 2	Embauche du personnel temporaire	1 671 291,71 \$	8 au 15 janvier 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-74**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 POUR UN MONTANT TOTAL DE 185 369,76 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 JANVIER 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant de 185 369,76 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-75**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR UN MONTANT TOTAL DE 261 221,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 JANVIER 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 261 221,88 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-76**

**MODIFICATION DU RECUEIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL POLITIQUE DE CABINET**

**CONSIDÉRANT QUE** le recueil de la rémunération et des autres conditions de travail des membres du personnel politique de cabinet doit être modifié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ajoute à l'article 2 - Salaires, la grille de salaire pour le personnel du cabinet du conseiller désigné ci-dessous :

Personnel de cabinet du conseiller désigné :

Fonction	Minimum annuel	Maximum annuel
Conseiller stratégique	79 000 \$	94 900 \$
Attaché politique	60 000 \$	78 900 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-77

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 117160**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 117160 a été embauché à titre de commis finances – Revenus au Service des finances le 15 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son embauche, l'employé numéro 117160 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste malgré toute la formation reçue et les efforts déployés;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines à l'égard de la présente recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 117160.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif